

Loi organique de 1983

Il n'y a aucune raison pour que la région de l'Atlantique ne puisse pas affronter la concurrence internationale pour la fabrication de matériel de pêche et d'équipement maritime ou ne joue pas un rôle innovateur dans l'utilisation des richesses marines. Il y a des régions du monde qui, avec un potentiel bien moindre, obtiennent des résultats supérieurs aux nôtres; la différence, c'est que l'exploitation de leur potentiel est une priorité politique.

Où trouve-t-on, dans cette mesure législative, des raisons de penser qu'il y aura un plus grand engagement politique pour tenir compte de circonstances régionales particulières? Nulle part, je le crains. Par sa recherche forcenée de gains politiques et son désir de faire une partie du travail qui suscite l'admiration, le gouvernement fédéral a commis une erreur fondamentale. Son programme de développement industriel repose presque entièrement sur des richesses qui relèvent des provinces. Le processus consultatif est obligatoire et important. Pourtant, il n'y a aucune consultation.

● (1240)

Laissez-moi parler un peu des efforts que déploie le gouvernement fédéral pour mettre davantage en évidence sa participation aux projets de développement régional qu'il soutient. Dans des limites raisonnables, c'est légitime, mais je crains que ce ne soit devenu une obsession indécente. C'est, de toute évidence, la raison principale du retrait des ententes-cadres et auxiliaires de développement, même de ceux qui s'étaient révélés efficaces. Le comité du Sénat, y compris sa majorité libérale, a conclu qu'il y avait très peu de cas où il était préférable que le gouvernement fédéral agisse seul; pourtant, c'est maintenant l'essence de sa politique.

Pourquoi cette obsession? Est-ce que les principaux membres de ce gouvernement ont acquis une telle mentalité d'assiégés dans leur lutte contre les séparatistes québécois qu'ils pensent que les Canadiens ne seront loyaux à l'État national que s'ils sont liés au gouvernement fédéral? Est-ce que chaque gouvernement provincial qui prend un peu plus de crédit qu'il ne lui en revient travaille à la destruction du Canada? Le projet de loi donnera au ministre chargé du Développement économique (M. Johnston), maître des cérémonies dans ce cirque qu'on appelle comité de développement économique du cabinet et gardien du mystérieux fonds de développement régional, le pouvoir de réaliser un rêve de bureaucrate. Parce qu'il tient les cordons de la bourse, le gouvernement fédéral pourra changer les priorités des provinces et même s'attribuer le mérite d'avoir dépensé de l'argent dans la région. Il en portera la responsabilité et il profitera aussi des retombées.

Il se peut que ce soit l'orientation politique plutôt que la structure du gouvernement qui décide du succès de la politique de développement régional mais, à mon sens, les changements proposés ne respecteront pas les priorités suivantes dans la région de l'Atlantique.

Premièrement, de concert avec les gouvernements provinciaux, une insistance particulière sur la formation des administrateurs et de la main-d'œuvre ainsi que sur la recherche et le développement, conçus spécifiquement pour les petites industries rentables afin de les aider à concurrencer sur les marchés nationale et international.

Deuxièmement, des incitations financières à ces entreprises rentables, quel que soit leur meilleur emplacement dans la

région. En d'autres termes, traitons la région comme région et les collectivités provinciales comme collectivités.

Troisièmement, la réforme immédiate des méthodes d'achat du gouvernement, non pas pour favoriser ceux qui sont inefficaces mais pour contrebalancer la discrimination systématique à l'endroit des fournisseurs moins importants et plus éloignés.

Quatrièmement, des mesures immédiates pour déterminer quels avantages il y aurait à fabriquer des produits dans le domaine océanique et maritime lorsque la région Atlantique pourrait concurrencer les entreprises étrangères.

Je crois que l'on devrait modifier le projet de loi de manière à préciser en quoi consiste une région sous-développée dans une province, afin d'obliger le ministre à coordonner les efforts et à faire rapport au gouvernement sur tous les cas de sous-développement régional signalés par tous les ministères du gouvernement et rappeler au gouvernement qu'il est tenu de conclure avec les provinces des accords-cadres de développement général et particulier.

Nous avons appris à nos dépens, à l'occasion de la crise, que la dépendance n'était pas une réponse satisfaisante aux inégalités régionales. C'est une notion non seulement futile mais aussi défaitiste. On suppose que la région la plus pauvre du Canada, les provinces de l'Atlantique, n'a pas d'avenir véritable, qu'elle n'a ni les ressources ni les moyens de devenir autonome.

Pourtant, le progrès des communications et d'autres progrès technologiques lui offrent l'occasion de surmonter certains désavantages géographiques dont elle a souffert pendant presque tout le siècle dernier. Si le gouvernement du Canada refuse d'agir dès maintenant, il faudra en imputer la cause à la faiblesse politique de la région, à une simple question de nombres. Dès lors, le gouvernement ne pourra plus prétendre qu'il favorise l'unité nationale ainsi que le développement régional. Je veux bien croire qu'il a de bonnes intentions, mais je n'en vois pas les résultats dans le projet de loi C-152.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des députés qui veulent poser des questions? Le député de Churchill (M. Murphy).

M. Murphy: Monsieur le Président, je concède que le député a raison sur certains aspects. Venant du nord du Manitoba, une des régions sous-développées du Canada, je conviens que la disparition du ministère de l'Expansion économique régionale soit une cause de déception pour les habitants de ces régions. Je suis également d'accord avec ce que le député a dit au sujet de la décision du gouvernement libéral de ne pas renouveler les accords cadres de développement et les ententes secondaires. L'une de ces ententes, l'accord de développement du Nord, concernait le nord du Manitoba. Nous avons réussi à respecter la date limite fixée par les libéraux et cela nous a permis de conclure une nouvelle entente valant 186 millions répartis sur cinq ans. La suppression de ce type d'entente est sûrement une déception pour toutes les régions sous-développées du Canada.

Le critique du parti conservateur n'a parlé ni du développement régional ni des programmes spéciaux à l'intention des régions sous-développées. J'aimerais demander à mon préopinant quelle est à cet égard la position de son parti. Voudrait-il rétablir le ministère de l'Expansion économique régionale? Remettrait-il en vigueur les accords généraux de développement?